



Etat des lieux de sortie non fait

Par **Mico**, le **24/06/2012** à **07:25**

Bonjour,

Mon locataire a déposé les clés de l'appartement que je lui louais, au terme de son préavis des trois mois, dans ma boîte à lettre, sans avoir fait l'état des lieux de sortie.

Je l'ai contacté par téléphone, pour un RDV à l'appartement auquel il ne c'est pas présenté.

Ma question: Comment faire dans cette situation, quand un locataire part sans faire l'état des lieux de sortie, avec des réparations qu'il lui incombe.

Merci de vos réponses.
cordialement

Par **cocotte1003**, le **24/06/2012** à **09:12**

Bonjour, sans état des lieux de sortie = appartement rendu en bon état = pas de retenues pour travaux sur le dépôt de garantie. donc il ne vous reste plus qu'à demander à un huissier de faire l'état des lieux, le locataire sera convoqué (ilviendra ou pas) mais l'huissier est assermenté et vous pourrez faire les retenues financières pour travaux sur présentation, à votre locataire, de justificatifs (devis ou travaux), cordialement